

Les Prix d'xcellence en enseignement 2020-2021

Mise en contexte

Au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CEMTL), c'est une volonté institutionnelle de promouvoir et de reconnaître l'implication du personnel dans la supervision de la multitude de stagiaires accueillis chaque année. Les superviseurs de stage¹ jouent un rôle déterminant dans la formation pratique des étudiantes et des étudiants.

Objectifs de cette initiative

Les Prix d'excellence en enseignement du CEMTL visent à reconnaître l'apport des superviseurs de stage qui influencent positivement notre milieu, tant par leur engagement que par leur créativité en supervision.

Qui est admissible aux Prix d'excellence en enseignement du CEMTL ?

Les membres du personnel du CEMTL (à l'exception des médecins et des chercheurs), peu importe la discipline ou le niveau académique des stagiaires supervisés, qui se sont démarqués par leur engagement exceptionnel dans les diverses facettes de la formation et de l'encadrement des étudiants. Il est possible de mettre en candidature un superviseur, une équipe de supervision ou un employé ayant participé activement à l'encadrement des stagiaires.

Les médecins et les chercheurs ont déjà accès à des prix de reconnaissance octroyés par les universités et d'autres instances.

Nature des prix

Les prix sont offerts dans les catégories suivantes :

Prix d'excellence pour l'encadrement des stagiaires : trois prix (un prix pour le niveau universitaire, un prix pour les niveaux collégial et professionnel, puis un prix d'équipe pour un groupe s'étant démarqué);

Prix d'excellence pour l'innovation et l'implication dans les activités d'enseignement : un prix.

Les quatre lauréats (individu ou équipe) recevront chacun une somme de 500 \$ ainsi qu'un parchemin, personnalisé et signé par la directrice de la mission universitaire, qui pourrait être versé au dossier de l'employé.

Ces prix seront remis à une date qui vous sera précisée ultérieurement.

Séle^{ction} des lauréats

Comité de sélection

L'évaluation des candidatures sera effectuée par un comité de sélection composé de représentants des directions d'appartenance des candidats, d'un représentant du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) et d'un représentant du Conseil multidisciplinaire (CM). Un représentant du Service du développement et soutien à l'enseignement assistera aux rencontres, mais n'aura pas de droit de vote. Les délibérations du comité demeurent confidentielles et seuls les membres auront accès aux dossiers.

¹ Le terme superviseur de stage est utilisé afin d'alléger le texte. Il réfère à toute personne qui contribue à l'encadrement et offre le soutien nécessaire aux stagiaires dans son milieu d'apprentissage.

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers pour l'excellence de l'enseignement en considérant les critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Prix d'excellence pour l'encadrement des stagiaires

- accueille régulièrement des stagiaires
- crée un climat de stage favorable à l'apprentissage intéressant et motivant
- démontre des habiletés de communication
- prend en compte les difficultés d'apprentissage des étudiants et met en place des mesures de soutien pour leur réussite
- est accessible, à l'écoute, inspirant, enthousiaste et engagé
- encourage le développement de la pratique réflexive de l'étudiant
- exerce sa pratique selon les normes et les obligations relatives au code de déontologie et d'éthique professionnelle de sa profession/métier et ce, dans le respect des politiques institutionnelles
- agit en tant que modèle de rôle professionnel et démontre une pratique et une rigueur exemplaire
- maintient ses compétences à jour et est à l'affût des nouveaux développements dans sa discipline

Prix d'excellence pour l'innovation et l'implication dans les activités d'enseignement

- fait preuve d'innovation dans les stratégies pédagogiques mises en œuvre et les méthodes d'encadrement utilisées
- améliore l'expérience d'apprentissage des étudiantes et des étudiants
- participe à des activités de perfectionnement pédagogique (échange et collaboration avec d'autres superviseurs, formation sur les nouvelles approches pédagogiques, etc.)
- participe à l'amélioration de l'enseignement dans son service/sa direction (ex. : mentorat)
- partage des pratiques d'encadrement et d'accompagnement de stagiaires dans son milieu ou à l'extérieur
- fait preuve de leadership pour la réalisation de projets pédagogiques
- rayonne aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement (ex. : charge de cours, contribution à des communications et des publications sur l'enseignement)



Mises en candidature

Il est possible de mettre en candidature un superviseur, une équipe de supervision ou un employé ayant participé activement à l'encadrement des stagiaires. La candidature pour les Prix d'excellence en enseignement peut être proposée par un stagiaire, un gestionnaire, un collègue ou le candidat lui-même.

Pour présenter une candidature, il faut compléter le formulaire de mise en candidature qui sera disponible entre autres, sur le site intranet du Service du développement et soutien à l'enseignement en suivant le chemin : Mission universitaire/Superviseurs de stage/Prix d'excellence en enseignement.

L'identification de la personne proposant la mise en candidature est très importante. Il faut inscrire le nom du candidat visé par cette démarche ainsi que le nom de son supérieur immédiat. Lors de la mise en candidature, il est nécessaire répondre à chacune des questions. Illustrez par des exemples concrets les raisons appuyant la mise en candidature. Les informations ainsi recueillies serviront à l'évaluation de la candidature en fonction des critères de sélection du prix visé.

Dossier de candidature

Il est possible d'envoyer des compléments d'information appuyant la candidature en les transmettant par courriel à l'adresse enseignement.developpement.cemtl@ssss.gouv.qc.ca avec la mention suivante dans l'objet du courriel: **ConcoursPrixExcellenceEnseignement, Nom, prénom** (du candidat).

Advenant que plus d'information soit nécessaire pour bien juger un dossier de candidature, le Service du développement et soutien à l'enseignement communiquera avec le candidat concerné, avec son supérieur immédiat, la personne l'ayant inscrit ou, dans certains cas, avec d'anciens stagiaires de ce candidat. Les informations demandées seront en lien avec les critères de sélection.

Validation des candidatures et préparation des dossiers pour évaluation

Le Service du développement et soutien à l'enseignement sera responsable de valider et de produire la liste des superviseurs de stage qui seront candidats aux quatre prix et de fournir au comité d'évaluation les dossiers de candidatures complétés.

Analyse des dossiers retenus par le comité d'évaluation et décisions

La liste de tous les candidats sera transmise au comité de sélection. Chaque candidature sera évaluée principalement à partir des critères relatifs à chaque prix. Le comité de sélection tiendra également compte des autres documents soumis incluant des témoignages d'anciens stagiaires, de collègues, des prix ou reconnaissances reçus pour cette tâche, etc.

Divulgence de la liste des candidatures et des nominés

À la fin de la période de mise en candidature, les cadres supérieurs recevront la liste des candidatures retenues.

Prolongation de la période de mise en candidature et de dévoilement des lauréats

Le contexte de pandémie actuel nous oblige à prolonger la période de mise en candidature jusqu'à la prochaine période d'accalmie. L'apport de nos employés qui malgré la situation sont toujours impliqués dans la supervision de stagiaire mérite d'être souligné! Dès qu'il nous sera possible de fixer de nouvelles dates, nous vous les communiquerons. Merci de votre compréhension.

DATES IMPORTANTES

Lancement de la promotion du concours: **30 novembre 2020**

Période de mise en candidature: **Du 30 novembre 2020 jusqu'à une date ultérieure**

Annonce des nominés: **À déterminer**

Remise des prix aux lauréats: **À déterminer**

INFORMATION

Francis Brière

Agent de planification, de programmation et de recherche
Service du développement et soutien à l'enseignement
Direction de l'enseignement universitaire

☎ 514 252-3400, poste 5671

✉ enseignement.developpement.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 